

Claréo

Prévention et santé au travail en Mayenne

sate
Santé au travail
en Mayenne

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025





Editorial

2025 porte à nouveau de grands changements organisationnels pour notre service.

Les évolutions engagées cette année témoignent d'une volonté forte : moderniser nos pratiques, renforcer l'efficacité de nos actions et offrir à nos adhérents des services plus performants. Leur satisfaction demeure notre priorité absolue, et c'est dans cet esprit que nous sommes heureuses de vous présenter ce rapport. Il met en lumière nos axes stratégiques 2025, les résultats obtenus et les nouveaux services déployés.

2025 a été marquée par un temps fort : **l'obtention de la certification AFNOR, conforme au référentiel SPEC 2217**. Cette certification de niveau 1, obtenue en mars, garantit la mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels par notre association pour répondre aux exigences de : qualité et d'effectivité des services rendus, continuité de service, gestion financière et protection des données. Obligation légale, elle est une preuve de confiance de la qualité des prestations délivrées dans nos trois missions : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé des salariés et la prévention de la désinsertion professionnelle.

L'année a également été marquée par une progression importante de nos activités : +11 % de visites en 2025, soit une hausse de 18,4 % depuis 2023. Cette dynamique résulte d'un travail de fond sur l'efficacité de la planification, mené par nos secrétaires et soutenu par notre nouveau logiciel métier, Padoa. Elle reflète aussi les efforts constants de notre service RH en matière de recrutement médical. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau médecin du travail en CDI et un médecin PAE (médecin du travail étranger en formation). Un beau résultat au regard de la pénurie médicale en Mayenne, et même en France.



Mais le nombre de visites n'est pas le seul indicateur à progresser. En 2025, nos interventions en entreprise sont elles aussi en forte augmentation : études de risques spécifiques (+55,5 %), études et conseils ergonomiques (+33 %), interventions de notre psychologue du travail (+62 %). Ces résultats témoignent de notre engagement à agir au plus près du terrain, au contact direct des problématiques rencontrées par nos adhérents.

Dans cette dynamique d'amélioration continue, vous découvrirez, au fil de ce rapport, les nouveautés lancées en 2025. Il s'agit notamment de :

- **Notre cellule "évènement grave"**, destinée à soutenir les entreprises et leurs équipes à la suite d'un évènement traumatisant ;
- **Noa, un nouvel outil d'aide à l'évaluation des risques professionnels intégré au portail adhérent** ;
- **Six nouveaux ateliers de prévention** répondant à des besoins identifiés en entreprise ;
- Ainsi qu'un travail engagé sur une offre de suivi dédiée à la santé du dirigeant, qui sera lancée en 2026.

2025 fut également une année de préparation, tournée vers nos projets d'avenir. Deux chantiers majeurs ont mobilisé nos équipes, mais qui ne seront visibles qu'en 2026 :

- **Horizons 2030**, notre nouveau **projet stratégique à cinq ans**, qui fixe notre vision et nos priorités pour la période 2026-2030 ;
- **Notre nouvelle identité**, que vous découvrirez à travers ce document. Une identité qui porte notre ambition : « Éclairer pour mieux protéger ! » Éclairer nos adhérents et leurs salariés dans la prévention des risques professionnels. Les accompagner dans leurs démarches pour bâtir, **ensemble, des environnements de travail plus sûrs, plus humains et plus performants**.

Béatrice RACINE
Présidente

Karine DOUZAMI
Directrice Générale

Faire du travail
un levier d'épanouissement
humain
et **de performance**
collective



Sommaire



- p. 6** À vos côtés – nos services
- p. 11** Nos adhérents et leurs salariés
- p. 15** Projets stratégiques 2025
- p. 19** Nos équipes
- p. 23** Offre socle bilan activité
- p. 33** Offre complémentaire bilan activité
- p. 35** Fonctions support
- p. 37** Perspectives 2026

À VOS CÔTÉS

NOS SERVICES

3 missions

pour prévenir les risques professionnels
et **préserver la santé** des travailleurs



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Accompagner nos adhérents,
leurs salariés et
représentants dans une
démarche de prévention
globale et personnalisée



SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Tout au long du parcours
professionnel, assurer un
suivi individuel adapté à la
réalité de chaque travailleur



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagner employeurs et
salariés pour repérer,
anticiper et éviter le risque
d'éloignement de l'emploi

À VOS CÔTÉS

NOTRE OFFRE DE SERVICES



3 offres distinctes

La loi du 2 août 2021 a encadré les missions des SPSTI et spécifié une **OFFRE DE SERVICES** précise et claire pour les adhérents. Cette offre de services se décline en 3 offres bien définies. L'offre **SOCLE** regroupe l'ensemble des prestations comprises dans l'adhésion. L'offre **SPÉCIFIQUE** s'adresse aux travailleurs indépendants et l'offre **COMPLÉMENTAIRE** regroupe des prestations non incluses dans la cotisation.

 OFFRE SOCLE L'OFFRE SOCLE REGROUPE L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS INCLUSES DANS LA COTISATION ADHÉRENTS En adhérant, les entreprises bénéficient d'un accompagnement et de prestations, répondant à nos 3 missions. • Prévention des risques professionnels • Suivi individuel de l'état de santé • Prévention de la désinsertion professionnelle.	 OFFRE SPÉCIFIQUE L'OFFRE SPÉCIFIQUE S'ADRESSE AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS INDÉPENDANTS Cette offre est destinée aux travailleurs indépendants, mais ne leur est pas obligatoire. Elle comprend une partie des services inclus dans l'offre socle, adaptés au statut d'indépendant.	 OFFRE COMPLÉMENTAIRE L'OFFRE COMPLÉMENTAIRE DES PRESTATIONS NON INCLUSES DANS LA COTISATION ADHÉRENTS L'offre complémentaire est destinée aux adhérents du service. Elle se compose de : • Formations des salariés • noa, l'outil d'évaluation des risques professionnels et d'aide au DUERP.
--	---	--

DÉTAILS OFFRE SOCLE



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Nos équipes pluridisciplinaires vous accompagnent dans la définition et la mise en œuvre du plan d'actions pour la prévention des risques dans votre entreprise : repérage et évaluation des risques, conseils en prévention, interventions en milieu de travail, sensibilisation des salariés et de l'employeur. L'accompagnement dispensé est personnalisé selon vos besoins et la spécificité de votre entreprise.

CONCRÈTEMENT

REPÉRER ET ÉVALUER LES RISQUES

Visite et conseils en entreprise
Réalisation de la Fiche d'entreprise (document présentant l'ensemble des risques de l'entreprise)
Aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels
Etudes métrologiques sur un risque spécifique (bruit, vibration, ambiance lumineuse...)

ACCOMPAGNER AU PLAN D' ACTIONS

Préconisations et conseils sur les moyens de protection les plus adaptés
Accompagnement dans la réflexion et l'élaboration du plan d'actions de prévention (entreprises < 50 salariés)

ACTIONS DE PRÉVENTION EN ENTREPRISE

Etude de poste et conseils d'aménagements
Risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
Accompagnement à la prévention d'un risque spécifique (bruit, chimique, écran, Troubles musculo-squelettiques...)
Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux
Intervention suite à un événement grave
Participation au CSE / CSSCT

SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

Sensibilisations des salariés en entreprise sur un ou des risques spécifiques identifiés
Ateliers de prévention destinés aux employeurs sur la mise en place d'une démarche de prévention d'un risque spécifique ou global à l'entreprise.

DÉTAILS OFFRE SOCLE



SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Le suivi d'un salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel, par un médecin du travail et/ou un infirmier en santé au travail (délégation). Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière, afin de s'assurer de l'adéquation des conditions de travail avec l'état de santé du salarié.

En fonction des risques déclarés par l'employeur, un niveau de suivi individuel est défini par le médecin du travail, pour chaque salarié : suivi simple, suivi renforcé ou suivi adapté. De ce niveau, dépendent la fréquence du suivi et le type d'examens effectués.

DES RENDEZ-VOUS TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

PENDANT L'ACTIVITÉ



- **La visite d'embauche** : visite d'information et de prévention initiale ou examen médical d'aptitude
- **Les visites de suivi périodique** de la santé du salarié : visite d'information et de prévention (VIP) ou examen médical d'aptitude
- **La visite à la demande** du salarié ou de l'employeur
- **La visite de mi-carrière** organisée autour de l'âge de 45 ans
- **La visite post-exposition** suite à l'arrêt de l'exposition d'un risque particulier
- **La visite de fin de carrière** pour les salariés exposés à des risques spécifiques

PENDANT OU APRÈS UN ARRÊT



- **Rendez-vous de liaison** entre l'employeur et le salarié pendant l'arrêt de travail
- **Visite de pré-reprise** pendant un arrêt de travail (sous conditions)
- **Visite de reprise** après un arrêt de travail (sous conditions)

DÉTAILS OFFRE SOCLE



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Le vieillissement de la population active, l'allongement des carrières et l'augmentation des maladies chroniques entraînent des situations personnelles ou professionnelles qui peuvent altérer la capacité à rester en emploi.

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle ou PDP, a pour objectif de repérer, le plus en amont possible, ce risque d'usure professionnelle ou de sortie de l'emploi.

L'objectif est de mettre en place des dispositifs pour l'éviter et maintenir les travailleurs dans l'emploi, ou favoriser leur retour à l'emploi.

La PDP vise ainsi à limiter les conséquences qui peuvent se traduire par de l'absentéisme, du turnover, des accidents, des troubles musculo-squelettiques, ou encore des restrictions voire des déclarations d'invalidité.

NOTRE ACTION

01



AIDER AU REPÉRAGE PRÉCOCE DES TRAVAILLEURS À RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Mise en place de mesures individuelles ou collectives de prévention primaire.
- Suite à l'apparition des premiers symptômes chez un ou plusieurs salariés ou à des arrêts de travail qui se répètent.

02



PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET SOCIAL DU SALARIÉ ET DE L'ENTREPRISE pour favoriser son maintien ou son retour à l'emploi.

- Diagnostic des situations de travail
- Définition des actions en concertation avec l'employeur et les salariés : aménagement du poste de travail, aménagement du temps de travail, évolution interne...
- Accompagner dans la mise en œuvre et dans la mobilisation des différents dispositifs, outils et moyens financiers
- Assurer un suivi après la mise en œuvre.

03



SENSIBILISATIONS COLLECTIVES AU RISQUE DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Mieux appréhender les signaux d'alerte de risque de désinsertion professionnelle, les rôles des différents acteurs de la PDP, les outils mobilisables et les rôles essentiels des acteurs de l'entreprise et du salarié.

TERRITOIRE MAYENNAIS

NOS ADHÉRENTS ET LEURS SALARIÉS



TERRITOIRE MAYENNAIS

NOS ADHÉRENTS ET LEURS SALARIÉS

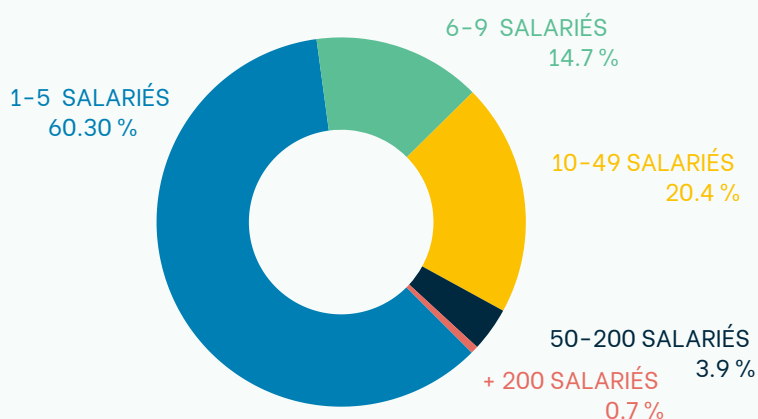


**6 272
ADHÉRENTS**

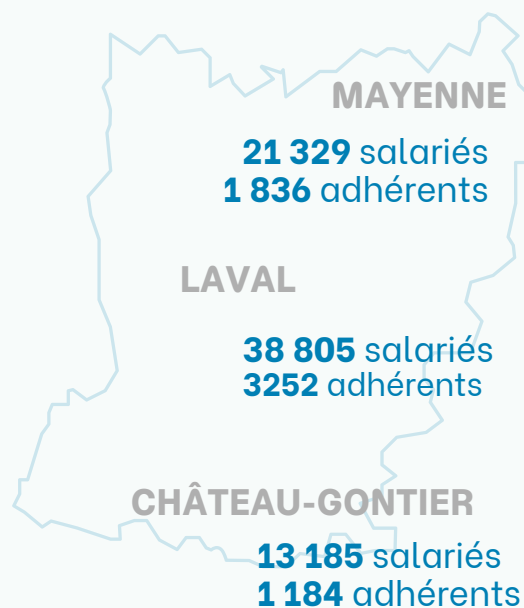
RÉPARTITION PAR TAILLE

ENTREPRISES > 10 SALARIÉS

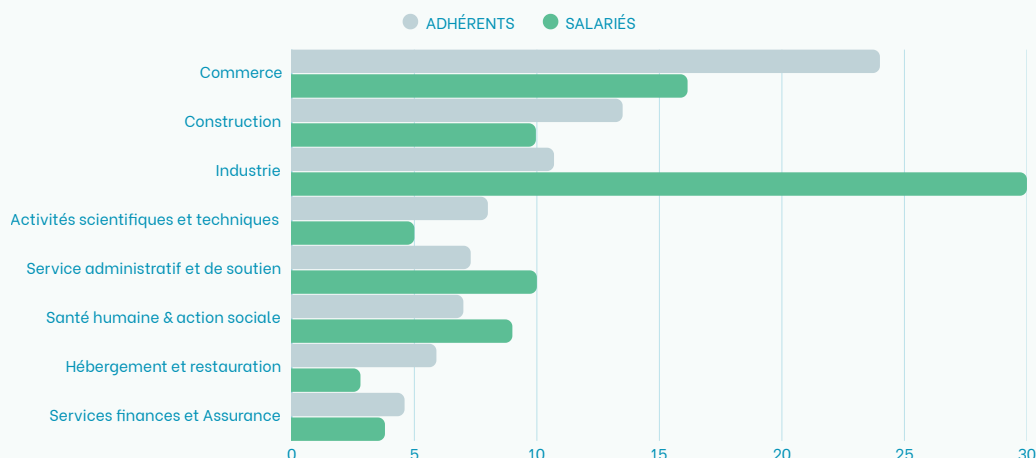
25 % DES ADHÉRENTS
78.7 % DE SALARIÉS



ADHÉRENTS ET SALARIÉS SUIVIS PAR CENTRE



RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN POURCENTAGE)



TERRITOIRE MAYENNAIS

NOS ADHÉRENTS ET LEURS SALARIÉS

73 319
SALARIÉS

+ 2 428
INTÉRIMAIRES

TYPES DE SUIVI

62.1 % 45 518	SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS)
16.8 % 12 297	SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)
21.1 % 15 504	SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)

FOCUS SALARIÉS SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ ET RENFORCÉ

SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)



AUTORISATION DE CONDUITE * (AVEC OU SANS CACES)	12 750
TRAVAUX SOUS TENSION*	4 865
TRAVAILLEUR(SE) DE NUIT	4 060
EN SITUATION DE HANDICAP	2 918
ÂGÉ(E) DE MOINS DE 18 ANS	941
AGENTS BIOLOGIQUES DU GROUPE 2	1 262
CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES	168
FEMME ENCEINTE	147
TITULAIRE D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ	152
SIA SANS CATÉGORIE PRÉCISÉE	241

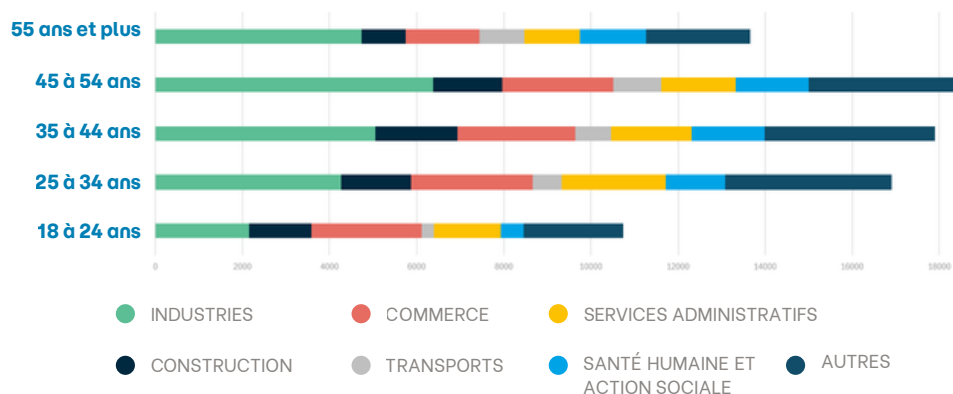
*les salariés assujettis à ces risques ne sont plus soumis à un suivi individuel renforcé depuis l'évolution réglementaire du 01/10/25 (voir p27).

SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

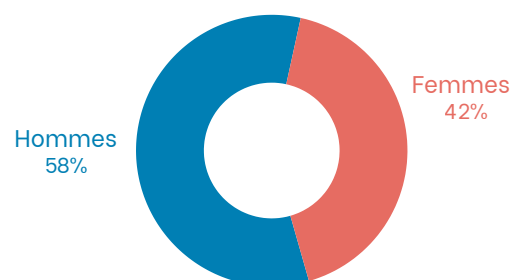


AGENTS CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES ET REPROTOXIQUES	5 379
AGENTS BIOLOGIQUES GROUPES 3 ET 4	2 444
RISQUES DE CHUTE LORS DES OPÉRATIONS DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE D'ÉCHAFAUDAGES	2 135
PORT DE CHARGE > 55 KG	1 673
POUSSIÈRE DE SILICE	873
POUSSIÈRE DE BOIS	794
AMIANTE	740
SUIVI RENFORCÉ SANS CATÉGORIE	586
PLOMB	459
HABILITATION OU FORMATION PARTICULIÈRE NÉCESSITANT UN EXAMEN D'APTITUDE	378
ÂGÉ(E) DE MOINS DE 18 ANS AFFECTÉ(E) À DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS	240
RAYONNEMENTS IONISANTS B	234
SUIVI RENFORCÉ POUR RISQUES PARTICULIERS	178
HYPERBARE	75
RAYONNEMENTS IONISANTS A	74

RÉPARTITION DES SALARIÉS SUIVIS PAR TRANCHE D'ÂGE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DES SALARIÉS SUIVIS PAR SEXE



TERRITOIRE MAYENNAIS

MALADIES PROFESSIONNELLES ET ACCIDENTS DE TRAVAIL



Accidents du travail Pays de la Loire*

99 200 ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS
1.17 MILLION DE SALARIÉS COUVERTS

40 039 accidents du travail
avec une 1ère indemnisation
110 AT/jour

2 730 053 journées
perdues
12 000 ETP

35 décès reconnus en AT
60 % sont des malaises

SECTEURS ÉCONOMIQUES LES + CONCERNÉS

Industrie manufacturière **7 998**
Activités de services administratifs et de soutien **6 592**
Construction **5 718**
Commerce, réparation auto./motoc. **5 253**
Santé humaine et action sociale **5 223**

*hors accident de trajet

7% en Mayenne

2 758 accidents du travail
avec une 1ère indemnisation

191 822 journées
perdues

6 décès reconnus en AT

Maladies professionnelles Pays de la Loire

COÛT TOTAL 224 054 511 EUROS

4 776 maladies professionnelles
avec une 1ère indemnisation
13 mal. pro. /jour

1 652 751 journées perdues
7 300 ETP

RÉPARTITION SUR 5 ANS DES MALADIES PROFESSIONNELLES SELON LEUR NATURE

91.1% Troubles musculo-squelettiques (TMS)
4.5 % Maladies professionnelles hors tableau
2.8 % Amiante (toutes pathologies) : 36 % de cancers broncho-pulmonaires
provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante
1.7 % Autres : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique, atteinte auditive
(bruits lésionnels), affections dues à la silice cristalline, aux silicates cristallins, au
graphite ou à la houille, rhinites et asthmes professionnels

Pour rappel, il n'appartient
pas au médecin du travail
de déclarer une maladie
professionnelle, mais à la
CPAM.

9 % en Mayenne

407 maladies professionnelles
avec une 1ère indemnisation

131 478 journées perdues

Coût total : 18 256 861 euros

CLARÉO

PROJETS STRATÉGIQUES 2025

The logo for Claréo, featuring the word "Claréo" in a white sans-serif font. The letter "e" is stylized with a yellow dot above it and a blue swoosh underneath. Below the word, the text "Prévention et santé au travail en Mayenne" is written in a smaller white font.

Claréo

Prévention et santé au travail en Mayenne



CLARÉO

PROJETS STRATEGIQUES 2025



CLARÉO, SERVICE CERTIFIÉ AFNOR

*selon les exigences
du référentiel SPEC 2217*



Le 09 avril 2025, notre service a été certifié niveau 1 par l'AFNOR, conformément aux exigences du référentiel SPEC 2217. Cette certification, rendue obligatoire par l'article L.4622-9-3 du Code du travail, confirme la qualité, la continuité et la conformité de nos pratiques au service de nos trois missions. Cette reconnaissance valorise deux années de travail d'amélioration continue et d'harmonisation des pratiques. Elle confirme l'engagement quotidien de nos équipes à garantir un service fiable, équitable et orienté vers les besoins de nos adhérents.

Le niveau 1, valable deux ans, constitue la première étape d'un parcours réglementaire qui nous conduira à atteindre le niveau 3 en 2030 au plus tard. Notre démarche se poursuit avec un audit de surveillance en 2026, puis une montée en exigence vers un nouveau niveau en 2027. Toutes nos équipes restent pleinement mobilisées pour améliorer nos services et répondre au mieux aux attentes de nos adhérents et de leurs salariés.

CLARÉO, ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ QUALIOPI



des formations dispensées par notre service !

Notre service dispense des formations SST, Sauveteurs Secouristes du Travail. Le 18 décembre 2025, nos équipes ont été auditées avec succès, confirmant notre statut d'organisme de formation QUALIOPI. Notre service a la volonté de développer son offre de formation avec notamment la mise en place prochainement de formations PSSM, Premiers Secours en Santé Mentale en entreprises.

NOUVEAU CENTRE DE CHÂTEAU-GONTIER

*pensé pour accueillir nos adhérents
et leurs salariés*

Initiée en 2025, la construction du nouveau centre a été l'un des grands projets 2025 de notre service. Conçu pour offrir un cadre de travail moderne, fonctionnel et adapté aux besoins de nos collaborateurs, il a également été pensé pour accueillir nos adhérents et leurs salariés dans des conditions plus confortables et confidentielles. Grâce à ce nouvel espace, nous pourrions également proposer nos ateliers de prévention au plus près des entreprises du sud de la Mayenne. Ce bâtiment moderne de 600 m² a été livré en février 2026 pour un déménagement des équipes en mai/juin 2026.



CLARÉO

PROJETS STRATEGIQUES 2025



DEVIENT



*un nouveau nom, une nouvelle image pour
plus de visibilité et de lisibilité*

En 2025, un travail de fond a été mené sur la nouvelle identité, en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes. Un groupe de travail représentatif de tous les métiers de la prévention et de la santé au travail a été constitué afin de repenser notre image et nos éléments de langage. L'objectif : clarifier nos missions, mieux expliciter les services proposés et renforcer la cohérence de nos messages. Cette démarche a permis d'ajuster notre discours aux besoins et attentes de nos adhérents, tout en insufflant davantage de modernité et de dynamisme dans nos communications.

Cette nouvelle identité prendra vie suite à l'Assemblée Générale extraordinaire de juin 2026.

NOA, NOUVEL OUTIL D'AIDE À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

*un outil simple disponible directement sur l'espace
adhérent !*

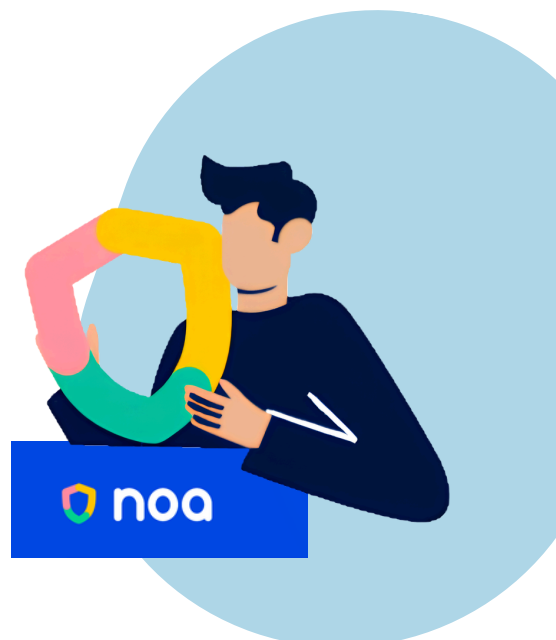
Notre service met à disposition depuis le 7 janvier 2025, un nouvel outil, noa, facilitant l'évaluation des risques professionnels. noa est une solution sécurisée, interfacée avec les données de l'adhérent sur son portail, le guidant pas à pas dans l'évaluation de ses risques, l'élaboration d'un plan de prévention adapté et le téléchargement du DUERP. Disponible sous forme d'abonnement, noa propose un parcours simple et ergonomique, enrichi de suggestions personnalisées basées sur les échanges avec notre service ou sur le secteur d'activité de l'entreprise (code NAF). A ce jour, plus de 25 % des adhérents ont choisi noa pour les accompagner dans leur DUERP.

LANCEMENT DE LA CELLULE ÉVÈNEMENT GRAVE

*accompagner nos adhérents lors
d'événements traumatisants*

En juin 2025, nous avons lancé un nouveau service à travers notre cellule événement grave. Un événement grave est un événement à forte charge émotionnelle, survenant de manière brutale : accident de travail grave, décès, suicide, incendie, agression, cambriolage, etc.

Composée de 4 infirmières en santé au travail et de notre psychologue du travail, la cellule accompagne nos adhérents et leurs salariés dans la gestion interne de l'événement et les actions à mettre en place (soutien, espace d'écoute et groupe de paroles, première prise en charge psychologique, etc.).



CLARÉO

PROJETS STRATEGIQUES 2025

SIGNATURE DU CPOM 2025-2029 (CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET MOYENS)



Le 27 mars 2025, notre service a présenté et acté la signature de son nouveau CPOM devant le CRPST, confirmant un cap stratégique partagé avec la DREETS et la Carsat. Ce contrat repose sur trois orientations majeures : prévention de la désinsertion professionnelle, prise en compte du risque radon, montée en compétence des infirmiers en pratiques renforcées sur évaluation des risques professionnels. Il vise à structurer des actions coordonnées et cohérentes au niveau régional, tout en renforçant l'accompagnement des entreprises mayennaises. La signature du CPOM marque ainsi le lancement d'un programme pluriannuel ambitieux, articulé autour d'objectifs communs et d'une démarche d'amélioration continue.

VISITES À LA DEMANDE ET VISITE DE MI-CARRIÈRE NOUVELLES DÉLÉGATIONS

Dans le cadre de l'évolution des pratiques, de l'optimisation du suivi en prévention et santé au travail et de la montée en compétences de nos équipes, notre service a élargi les missions déléguées aux infirmiers en santé au travail. Désormais, deux nouvelles visites peuvent être réalisées par les infirmiers : la visite à la demande et la visite de mi-carrière. Cette organisation permet de renforcer l'accessibilité des salariés à un suivi individualisé, de répondre plus rapidement aux situations exprimées et d'assurer un repérage précoce des risques professionnels et de la désinsertion professionnelle. Ces visites s'inscrivent pleinement dans le travail en équipe pluridisciplinaire, avec une coordination étroite avec les médecins du travail, garantissant la qualité et la continuité du suivi.

INFIRMIERS EN SANTÉ AU TRAVAIL, ACTUALISATION DES COMPÉTENCES *une année clé pour une conformité réglementaire*

Dans le cadre de l'évolution réglementaire issue de la loi du 2 août 2021, nos Infirmiers Diplômés En Santé au Travail (IDEST) ont bénéficié en 2025 d'un programme de formation renforcé afin d'assurer la mise en conformité de leurs compétences avec les nouvelles obligations légales. Cette réforme redéfinit le cadre de leurs missions et augmente le niveau d'exigence en matière de compétences, en particulier pour les nouvelles visites déléguables et en prévention de la désinsertion professionnelle (PDP). A l'issue de la formation, les IDEST engagés se sont présentés devant un jury de mise en conformité, qu'ils ont tous réussi avec succès, validant officiellement leur certification et leur capacité à exercer selon les nouveaux référentiels légaux.



NOS ÉQUIPES

Claréo

Prévention et santé au travail en Mayenne



CLARÉO

NOTRE ÉQUIPE

LES PROFESSIONNELS

84

COLLABORATEURS

77,5 ETP (Équivalent Temps Plein)

8

MÉDECINS CDI



7 ETP

- 4 Médecins du travail
- 1 Médecin collaborateur
- 3 Médecins Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE)

+ 3 Médecins CDD
soit 1,2 ETP

24

PÔLE PRÉVENTION



22,9 ETP

- 1 Responsable du pôle prévention
- 1 Assistante du pôle prévention
- 3 Chargées de prévention de la désinsertion professionnelle
- 4 Conseillers en prévention
- 10 Technicien.e.s en prévention
- 2 Ergonomes
- 1 Formateur
- 1 Psychologue du travail
- 1 Assistante de service social

1

DIRECTRICE GÉNÉRALE

37

PÔLE PARAMÉDICAL



35,1 ETP

- 1 Responsable pôle paramédical
- 19 Secrétaires médicales
- 17 Infirmier.e.s en santé au travail

11

PROFESSIONNELS DES FONCTIONS SUPPORT



10,3 ETP

- 1 Assistante de direction et d'amélioration continue
- 3 Personnes au service Comptabilité
- 2 Personnes à l'accueil et services généraux
- 1 Responsable Ressources Humaines
- 1 Responsable Projets administratifs et financiers
- 1 Responsable Communication
- 1 Responsable Informatique
- 1 Technicien Informatique

INDEX 2025 ÉGALITÉ HOMME/FEMME

La note globale n'est pas calculable, (nombre d'hommes insuffisant par catégorie et tranche d'âge). Toutefois, sur les 2 points calculables, la note est de 45/45.

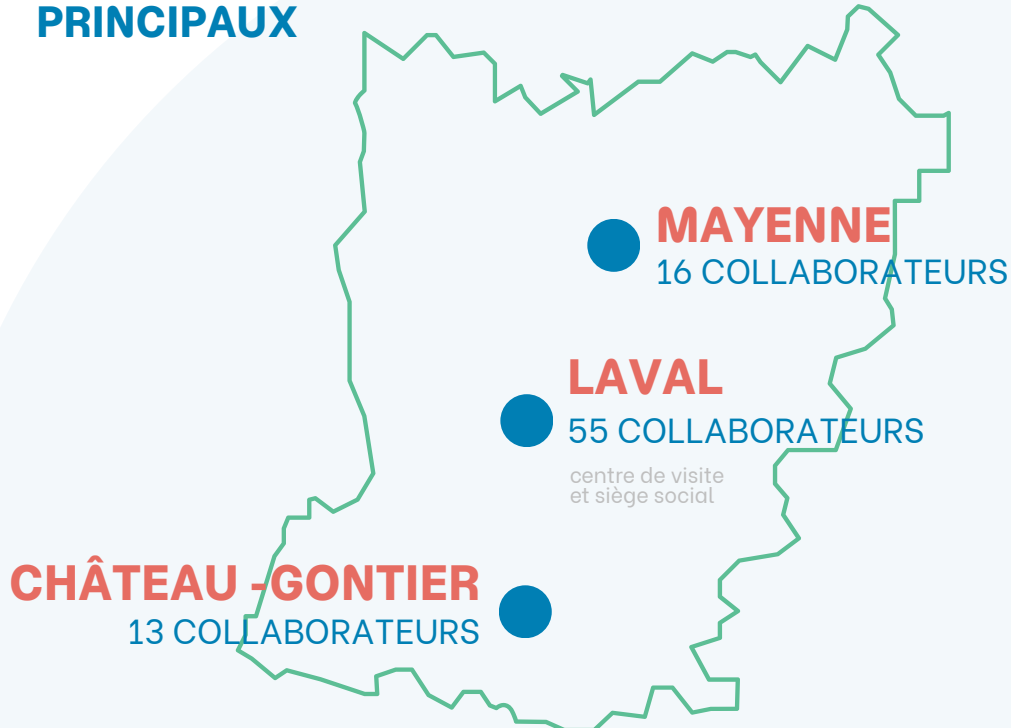


CLARÉO

NOTRE ÉQUIPE

3

CENTRES DE VISITES PRINCIPAUX



UN RECRUTEMENT ACTIF DE MÉDECINS UNE POLITIQUE DE FORMATION RENFORCÉE

Dans un contexte national et départemental marqué par une pénurie de médecins du travail, notre service poursuit une démarche proactive et volontariste de recrutement médical. Nous mobilisons l'ensemble des leviers à notre disposition pour attirer non seulement des médecins du travail qualifiés, mais également des médecins collaborateurs (autre spécialité) et des médecins diplômés hors Union européenne (PAE).

Aujourd'hui notre service compte 3 médecins PAE, dont un arrivé en 2025, et un médecin collaborateur. Nous leur proposons des parcours d'intégration et de formation sur deux et quatre ans avec l'université d'Angers permettant à ces professionnels de développer progressivement leurs compétences et d'accéder à un haut niveau d'expertise.

Le monde du travail évolue très rapidement, transformations technologiques et organisationnelles, risques émergents, changement de réglementation...

La formation constante de nos collaborateurs est une priorité du service. Elle est incontournable pour assurer l'expertise de nos professionnels.

En 2025,

69 % de nos collaborateurs ont
bénéficié d'une formation dont

- 100 % des Médecins du travail
- 100 % des Infirmiers en santé au travail
- 100 % des Préventeurs (conseillers, techniciens, psychologue du travail, ergonomes, chargés de PDP, formateurs)

CLARÉO

NOTRE ÉQUIPE

ZOOM À 1 AN

Portails adhérents et salariés

Déployés au sein du service depuis le 13 novembre 2024, nos portails adhérents et salariés ont pour objectifs de fluidifier le suivi des actions de prévention et faciliter les échanges avec nos adhérents et leurs salariés.

2025, EN CHIFFRES :

103 734

connexions portail adhérents

5 562

adhérents connectés au moins une fois

3 346

DUERP enregistrés

1 534

abonnements noa

31 571

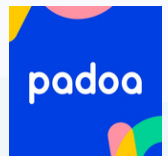
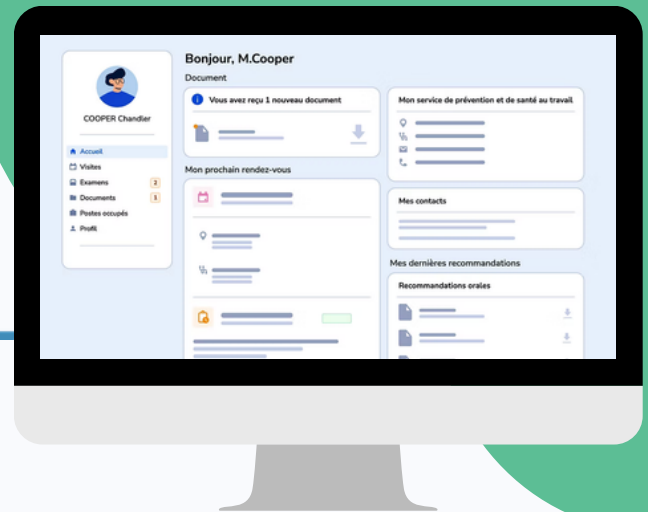
connexions portail salariés

17 964

salariés connectés au moins une fois

31 066

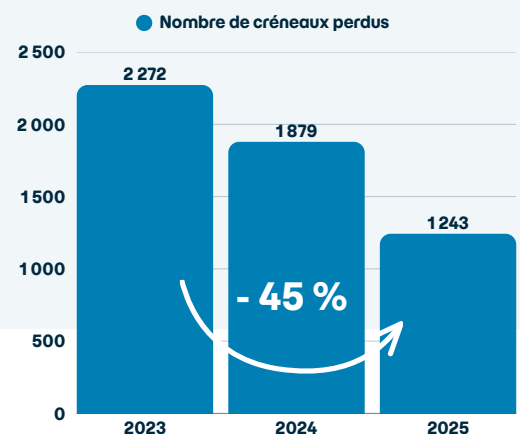
plaquettes de prévention partagées à la suite de conseils en visite



Le logiciel métier Padoo, connecté aux portails adhérents et salariés, est utilisé depuis un an et a fortement amélioré l'harmonisation et la traçabilité des pratiques du service. Il a contribué à l'obtention de la certification et à une meilleure planification des visites.

Il a également permis d'introduire le paiement en ligne, la vérification obligatoire de l'identité des salariés et la téléconsultation.

Un de ses principaux atouts est le système de convocations et rappels automatiques, qui a fait chuter les absences non excusées de 45 %, soit plus de 1 000 rendez-vous récupérés.



Rappel des fonctionnalités des portails

Pour les adhérents :

- La gestion des convocations et le suivi des actions de prévention
- L'accès aux documents réglementaires, dont la fiche d'entreprise
- La suggestion de risques selon le secteur d'activité
- La mise à jour simplifiée des effectifs et des données administratives (en lien avec la DPAE), ainsi que le paiement en ligne
- La transmission sécurisée de documents vers le service
- L'accès au rapport d'activité de l'entreprise, avec possibilité de comparer les résultats à ceux de son secteur.

Pour les salariés :

- La préparation de la visite, avec accès aux informations du rendez-vous, au questionnaire et au partage de documents
- L'accès aux convocations et à l'historique des visites
- L'envoi et la réception des résultats d'exams médicaux
- L'utilisation d'un module de téléconsultation.
- La consultation de ses documents personnels, dont ceux de fin de visite
- L'accès aux ressources de prévention mises à disposition par le service.

CLARÉO

OFFRE SOCLE BILAN ACTIVITÉ

The logo for Claréo, featuring the word "Claréo" in a white, sans-serif font. The letter "e" is stylized with a dot above it. The logo is positioned to the left of a large, solid blue circle that partially overlaps the text.

Claréo

Prévention et santé au travail en Mayenne





PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Notre service accompagne au quotidien nos adhérents et leurs salariés dans l'identification, l'évaluation et la réduction de leurs risques professionnels. À travers nos interventions en milieu de travail : appui à l'élaboration du DUERP, analyses spécifiques et conseils, actions de sensibilisation et ateliers de prévention, nos équipes soutiennent les employeurs dans la mise en place de démarches de prévention concrètes.

ACTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

ACTIONS TERRAIN

1 544
+17 % (2024)

- 626** Actions de conseils/préconisations délivrées lors de visites en entreprise
- 680** Études de postes
- 238** Analyses de risques spécifiques dont :
 - +55.5 % (2024) 50 analyses et conseils sur les risques physiques
 - 117 analyses et conseils sur les risques chimiques et biologiques
 - 59 autres conseils

ACTIONS ERGONOMES

175
+33 % (2024)

- 120** Études ergonomiques prévention Troubles Musculo-Squelettiques
- 28** Réaménagements des lieux de travail
- 27** Conseils matériel/installations de poste

FICHES ENTREPRISE

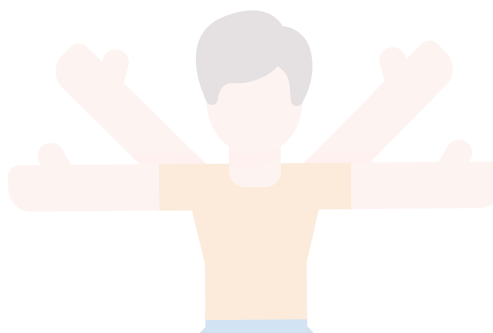
+8 % (2024)
626 Fiches créées ou mises à jour

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT AU DUERP **141** +75.5 % (2024)

- 93** Accompagnements individuels
- 48** Adhérents accompagnés collectivement dans le cadre des ateliers de prévention DUERP

PARTICIPATIONS CSE/CSSCT

101



CLARÉO

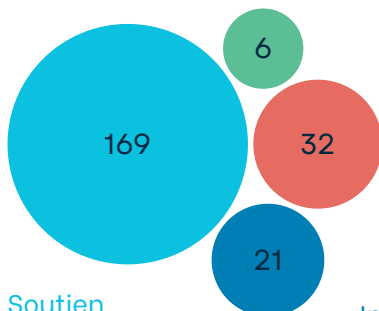
OFFRE SOCLE BILAN ACTIVITÉ

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL



228
ACTIONS
+62 % (2024)



Soutien psychologique ponctuel en lien avec un mal-être au travail

Sensibilisation intra-entreprise et interentreprises

Evènement professionnel traumatique

Pré-diagnostic et Intervention collective (RPS, accompagnement au changement...)

ATELIERS DE PRÉVENTION

12 thématiques

30 sessions
+50 % (2024)

261
entreprises participantes

6 nouveaux thèmes
d'ateliers en 2025



- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, comment procéder ?
- Qualité de Vie et des Conditions de Travail
- Accident de la route, diminuer le risque pour vos salariés
- Risque incendie, prévenir le risque à la source
- Risques Psychosociaux, mieux les connaître pour mieux les prévenir ?
- Harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Salariés sédentaires, que faire ?
- Usure professionnelle, fatigue, maladie... Risque de Désinsertion Professionnelle : comment conserver les compétences de l'entreprise ?
- Burn out ou syndrome d'épuisement professionnel
- Conduites addictives au travail, alcool, cannabis... Que faire ?
- Exosquelettes ? Pour qui ? Pour quoi ?
- Fin de carrière, comment accompagner mes salariés ?

ZOOM CELLULE ÉVÈNEMENT GRAVE

**LANCEMENT
2025**

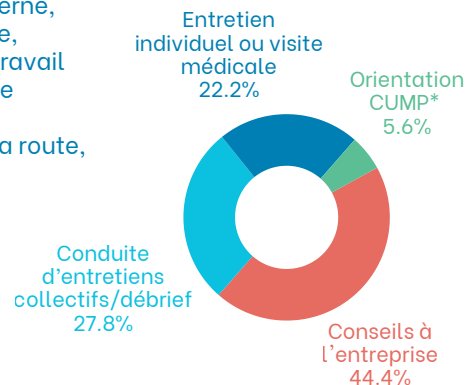
La mise en place de la cellule Évènement grave, répond à la nécessité d'apporter un soutien réactif aux entreprises confrontées à un évènement traumatisant pour ses salariés.

17 signalements enregistrés par les équipes médicales

Motifs

Agression interne, décès, suicide, accident de travail grave, acte de réanimation, accident de la route, incendie

Accompagnements



*Cellule d'urgence médico-psychologique

46 SESSIONS DE SENSIBILISATION EN ENTREPRISE*

**448 SALARIÉS
PARTICIPANTS**

- Travail sur écran
- Addictions
- Risques psychosociaux
- Risques spécifiques : silice, bruit, risque routier, risques chimiques, poussière de bois
- ...

*suite à un besoin spécifique identifié dans l'entreprise et sur préconisation du médecin du travail



SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

REFORME 2025

FIN DU SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ POUR LES SALARIÉS AVEC AUTORISATION DE CONDUITE ET/OU HABILITATION ÉLECTRIQUE.



Le décret du 18 avril 2025, entré en vigueur le 1er octobre 2025, a revu le type de suivi des salariés travaillant avec **une autorisation de conduite ou une habilitation électrique de travaux sous tension ou au voisinage de pièces nues sous tension ***.

Ces salariés ne sont plus considérés comme salariés à risque spécifique.

En l'absence de risque associé, les salariés concernés :

- Bénéficient **d'une visite tous les 5 ans avec un médecin du travail,**
- Reçoivent **deux attestations : une attestation de suivi et une attestation de non contre-indications médicales.**

En pratique sur votre portail adhérents, ces salariés sont déclarés en **SUIVI ADAPTÉ (SIA)** permettant de réaliser un suivi à 5 ans par un médecin du travail.

INFORMATION

Les salariés suivants relèvent **d'un Suivi Individuel simple (SIS)** tous les 5 ans par une infirmière en santé au travail (en absence de risques associés).

Salarié titulaire d'un :

- CACES **R484/R485,**
- Habilitations électriques **hors tension ou non concernées par des opérations au voisinage de pièces nues sous tension : consignations ;** essais, mesurages, vérifications et manœuvres ; opérations sur les installations photovoltaïques.

Nous vous remercions donc de bien déclarer en conséquences sur votre portail.

ATTENTION

Seules 6 catégories d'engins nécessitent une autorisation de conduite.

- 482A – CACES® engins de chantier
- 483 – CACES® grues mobiles
- 486A – CACES® Plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- 487 – CACES® grues à tour
- 489 – CACES® chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- 490 – CACES® grues de chargement

L'utilisation de tout autre engin ne nécessite pas d'autorisation de conduite.

* en application des articles R. 4323-56 et R. 4544-10 du code du travail

CLARÉO

OFFRE SOCLE BILAN ACTIVITÉ



SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

UN SUIVI PERSONNALISÉ

Le suivi individuel est adapté aux risques du salarié, son âge, son état de santé et certaines situations spécifiques comme le handicap, une grossesse...
En fonction des risques, un niveau de suivi individuel est défini : suivi simple, suivi renforcé ou suivi adapté.

3 TYPES DE SUIVI

SUIVI SIMPLE OU SIS



POUR QUI ?

Un salarié non exposé à un risque « spécifique ».

LE SUIVI

Un suivi simple correspond à des **visites d'information et de prévention (VIP)** par un professionnel de santé **tous les 5 ans**.

La première visite a lieu dans les 3 mois après embauche. Ces visites donnent lieu à une attestation de suivi.

SUIVI ADAPTÉ OU SIA



POUR QUI ?

- Autorisation de conduite (avec ou sans CACES)
- Travaux sous tension
- Salariés âgés de moins de 18 ans
- Travailleur.se de nuit
- Travailleurs handicapés ou bénéficiaires d'une pension d'invalidité
- Salariés exposés à des agents biologiques de groupe 2 ou aux champs électromagnétiques
- Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher.

LE SUIVI

Ils bénéficient de **visites d'information et de prévention** réalisées par un professionnel de santé. La fréquence du suivi varie selon les risques, **tous les 3 ou 5 ans**.
La première visite a lieu avant ou après embauche selon la raison du suivi adapté.

SUIVI RENFORCÉ OU SIR



Les salariés exposés à des **risques spécifiques** font l'objet d'un suivi plus fréquent.

QUELS RISQUES ?

- L'amiante ou le plomb
- La poussière de bois ou la silice
- Des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)
- Des agents biologiques (groupes 3/4)
- Des rayonnements ionisants catégories A et B
- Un milieu hyperbare
- Un risque de chute de hauteur (montage / démontage d'échafaudages)
- Le travail de jeunes de moins de 18 ans affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogation
- Un port de charge manuel > 55 kg, sans possibilité d'aide mécanique et au-delà des seuils prescrits
- L'employeur peut compléter la liste des postes à risques particuliers, après avis du médecin du travail et du comité social et économique (CSE).

LE SUIVI

Leur suivi alterne **tous les 2 ans** un examen médical d'aptitude, réalisé par le médecin du travail (délivrance d'un avis d'aptitude) et une visite intermédiaire de suivi par un professionnel de santé (attestation de suivi).

La première visite est un examen d'aptitude médical, réalisé avant embauche.

Pour certaines situations, notamment les moins de 18 ans affectés à des travaux dangereux ou les salariés exposés à des rayons ionisants classés en catégorie A, l'examen médical est effectué **chaque année**.

CLARÉO

OFFRE SOCLE BILAN ACTIVITÉ

SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

31 169

VISITES RÉALISÉES

+11 %

28 024 visites
en 2024



12 529

+25 % (2024)

VISITES MÉDECIN



18 640

+3.5 % (2024)

VISITES INFIRMIER.E

13 562

VISITES
EMBAUCHE

11 327 VISITES
INFORMATION ET DE
PRÉVENTION
2 235 EXAMENS
MÉDICAUX D'APTITUDE

8 781

VISITES SUIVI
PÉRIODIQUE

7 259 VISITES INFORMATION
ET DE PRÉVENTION
1 522 EXAMENS MÉDICAUX
D'APTITUDE

2 166

VISITES
DE PRÉ-
REPRISE

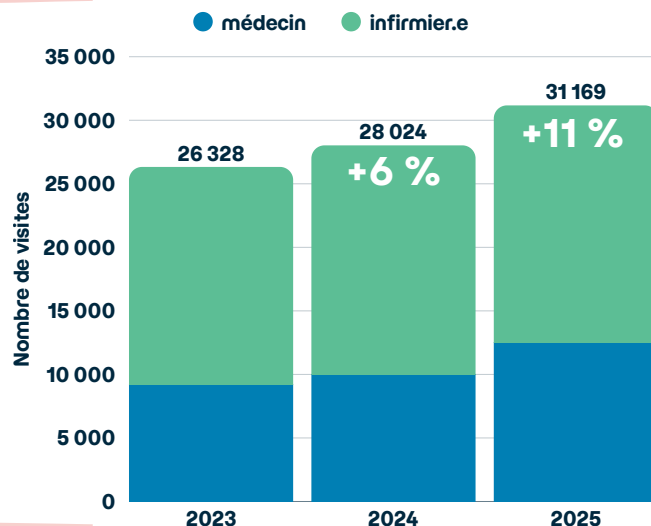
1785 DEMANDES SALARIÉ
158 DEMANDES MÉDECIN
CONSEIL
121 DEMANDES MÉDECIN
TRAITANT
102 DEMANDES MÉDECIN
DU TRAVAIL

4 094

VISITES
DE REPRISE

2 529
MALADIES NON PRO.
639 MATERNITÉS
602 ACCIDENTS PRO.
324 MALADIES PRO.

ÉVOLUTION DES VISITES SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES



2 421

VISITES
À LA
DEMANDE

915 DEMANDES DU MÉDECIN DU TRAVAIL
823 DEMANDES DE L'EMPLOYEUR
591 DEMANDES DU SALARIÉ
92 DEMANDES DE L'INFIRMIER

En 2025, deux nouvelles
visites ont été déléguées
aux infirmier.e.s, en fin
d'année. Ces visites
seront progressivement
développées en 2026

**84 VISITES DIRIGEANTS
NON SALARIÉS**

61 VISITES DE MI-CARRIÈRE

À NOTER :

Le total des visites réalisées inclut
également les visites des salariés
intérimaires.

2 363

VISITES SALARIÉS
INTERIMAIRES

CLARÉO

OFFRE SOCLE BILAN ACTIVITÉ



SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

FOCUS VISITES

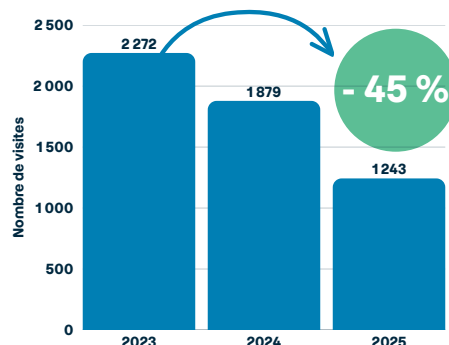
Initié en 2023 pour faire face à la pénurie de médecins, notre Plan de Continuité de l'Activité Médicale (PCAM), garantissant l'équité du service et la priorisation des visites, a permis en 2025 de mettre à jour toutes les visites de reprise et de pré-reprise. Dans cette dynamique, un travail similaire a été lancé en 2025 pour régulariser les visites d'information et de prévention.

Depuis 2023, le nombre de visites a augmenté de 18.4 %.

Cet **accroissement** est lié non seulement à l'augmentation du nombre de médecins, mais également à une meilleure organisation et à la réduction des absences aux visites, grâce aux rappels automatiques.

ÉVOLUTION DES ABSENCES AUX VISITES NON EXCUSÉES

Grâce à vos efforts et aux rappels automatiques de notre logiciel, le taux d'absences non excusées a diminué de **45%**, soit **+ de 1 000 rendez-vous gagnés !**



CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

28 592

ATTESTATION DE SUIVI	20 721
AVIS D'APTITUDE	3 485
ATTESTATION DE SUIVI AVEC ANNEXE 4	2 639
AVIS D'APTITUDE AVEC ANNEXE 4	1 128
AVIS D'INAPTITUDE	619 ^{+ 11 % (2024)}

augmentation en lien avec celle du nombre de visites

ZOOM SUR LES AVIS D'INAPTITUDE

ZOOM SUR LES AMÉNAGEMENTS DE POSTE

LES FEMMES LES PLUS TOUCHÉES, LES + DE 50 ANS À RISQUE

Les femmes, représentent **42%** des salariés suivis et **54%** des **inaptitudes**.

52% des **inaptitudes** concernent des salariés de **plus de 50 ans**.

3 767

Visites ont donné lieu à une annexe 4, c'est à dire à des propositions de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation du poste de travail ou aménagement du temps de travail

**Malgré tout, les absences aux visites
représentent encore en 2025**

1 ETP d'un professionnel de santé

EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

119 067

- 49 782 examens visuels
- 3 083 tests couleurs
- 23 085 Indice de Masse Corporelle
- 23 636 mesures de tension
- 19 220 examens auditifs
- 239 électrocardiogrammes
- autres : spirométrie, saturation oxygène, phorie...

Claréo prend également en charge des examens spécifiques sur prescription médicale : examens sanguins, radiographie des poumons, électrocardiogramme...

CLARÉO

OFFRE SOCLE BILAN ACTIVITÉ



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) vise à repérer, anticiper et éviter le risque de sortie de l'emploi pour tout salarié confronté à un moment de son parcours, à des difficultés de santé, d'usure professionnelle ou à une situation personnelle susceptible d'altérer durablement sa capacité à occuper son poste.

Une action qui s'inscrit tout au long de la vie professionnelle

Présente à chaque étape du parcours professionnel, la PDP s'appuie sur les visites du suivi de santé au travail (embauche, périodique, pré-reprise, reprise, mi-carrière...) au cours desquelles les professionnels de santé peuvent détecter des signaux d'alerte et déclencher un accompagnement renforcé par notre Cellule PDP. Elle contribue ainsi à réduire les conséquences de l'usure professionnelle, des maladies, des accidents ou encore des restrictions d'aptitude en agissant au plus tôt.

Une approche globale, mobilisant de nombreux acteurs

La prévention de la désinsertion professionnelle repose sur une dynamique collective, mobilisant de nombreux acteurs internes au service mais aussi externes.

Quel accompagnement par la cellule PDP ?

Un accompagnement jusqu'à la mise en œuvre effective des solutions Un suivi par les membres de la cellule

Vous conseiller et vous accompagner, vous et vos salariés :

- Dans l'analyse de la situation et du contexte de l'intervention ;
- Si vous avez déjà identifié des solutions, notre expertise nous permettra de valider ensemble l'adéquation des solutions au regard des besoins et de la faisabilité ;
- Si aucune solution n'est identifiée, nous vous accompagnerons dans la recherche de solutions qu'elles soient techniques et/ou organisationnelles ;
 - Dans la définition d'un plan d'actions concerté ;
 - Dans la proposition de moyens, en prenant en compte vos enjeux de production, de qualité, d'efficacité et d'équité entre les salariés ;
 - Dans la définition d'un plan budgétaire en vous éclairant sur les possibilités de soutiens financiers de droit commun et spécifiques.
- Un accompagnement social de vos salariés afin de réduire les problématiques sociales impactant l'activité professionnelle et l'emploi

Au sein de Claréo, la **Cellule Opérationnelle PDP** se compose de différents métiers : médecins du travail, infirmiers en santé au travail, chargées de la prévention de la désinsertion professionnelle, psychologues du travail, assistants de service social et ergonomes.

Cette équipe analyse la situation de travail, propose des aménagements ou adaptations (poste, rythme, organisation, évolution interne), et accompagne leur mise en œuvre avec l'entreprise. Les actions s'effectuent toujours en lien étroit avec l'employeur et le salarié, mais aussi, avec les partenaires externes (les services de l'assurance maladie, structures spécialisées..).

Dans un contexte d'allongement des carrières et d'augmentation des pathologies chroniques, la PDP constitue un enjeu majeur pour préserver durablement la santé, les compétences et l'employabilité des salariés tout en soutenant la performance des entreprises.

Qui peut contacter la cellule ?

Tout au long des rendez-vous du suivi de santé, nos médecins du travail et infirmiers santé travail repèrent des salariés à risque et effectuent un signalement auprès de notre cellule PDP.

Mais d'autres personnes peuvent également nous signaler un salarié à risque : le médecin traitant, le médecin conseil, l'employeur, le salarié lui-même ou tout autre acteur de l'emploi, la santé et l'orientation professionnelle.

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

545

Situations suivies en 2025

PROFIL DES SALARIÉS

Genre

Homme

38 %

62 %

Femme

Âge

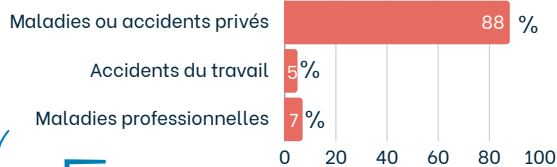
51 ans et +
40 %

16 + 25 ans
3 %

26 - 40 ans
23 %

41 - 50 ans
34 %

Origine du problème de santé



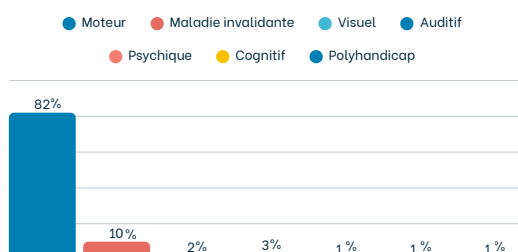
100 % Troubles
Musculo-squelettiques

89 % membre supérieur

6 % Dos

5 % dos + membre supérieur

Répartition par problématiques de santé



BILAN DE LA CELLULE PDP

Les données présentées ci-dessous représentent l'ensemble des actions menées par la cellule PDP suite aux signalements effectués en 2025. Elles ne représentent qu'une partie de l'ensemble des actions de PDP effectuées par notre service. Une grande partie étant réalisée directement en visite par nos professionnels de santé lors de préconisations et d'aménagements de poste (annexe 4).

Situation administrative des salariés

En
arrêt

45 %

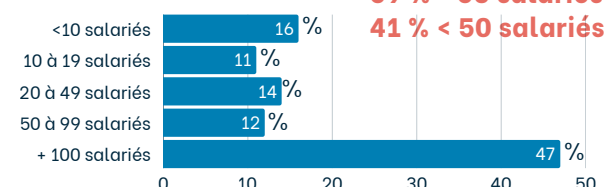
En
poste

55 %

31 % en arrêt depuis + d'1 an

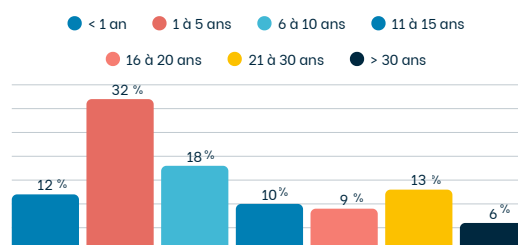
- 37 % < 6 mois
- 28 % de 6 à 12 mois
- 22 % de 1 an à 2 ans
- 9 % + de 2 ans
- 4 % non connu

Taille de l'entreprise



59 % ≥ 50 salariés
41 % < 50 salariés

Ancienneté



CLARÉO

OFFRE SOCLE BILAN ACTIVITÉ

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

BILAN ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

545

Situations
suivies en
2025

317

Entreprises
concernées

157

Accompagnements
poursuivis en 2026

205

Salariés maintenus
en emploi

17

Licenciement
pour inaptitude

49

Dossiers clôturés pour raisons
externes : non suite,
prolongation arrêt, état de
santé non stabilisé, nouveau
problème de santé

**+
117**

Analyses de la demande et
conseils (pas de suivi
individuel)

TAUX DE MAINTIEN 92 %

sur dossiers
clôturés en 2025

Maintenus DANS l'emploi

- 186 au même poste
- 16 autre poste dans le même établissement
- 1 dans un autre établissement du groupe

Maintenus EN emploi

- 2 au sein d'une autre entreprise

Type d'adaptations / améliorations des situations de travail :

- 139 Études ergonomiques
- 147 Aménagements de poste
- 31 Temps partiels thérapeutiques
- 7 Essais encadrés
- ...

BILAN ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

4

ATELIERS DE
PRÉVENTION

32 ENTREPRISES

- 100 % de participants satisfaits et tout à fait satisfaits
- 100 % conseillent cet atelier
- 100 % pensent mettre en pratique ses connaissances

ACCOMPAGNEMENT ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

148 ACCOMPAGNEMENTS
EFFECTUÉS

Nature des demandes

Invalidité : 63
Retraite : 34
RQTH : 31
Reconversion / formation : 21
Difficultés financières : 4
Accès aux soins : 2
Autres motifs : 98
dont 45 en accès aux droits et 13 inaptitudes

CLARÉO

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

The logo for Claréo, featuring the word "Claréo" in a white, sans-serif font. The "e" is stylized with a dot above it. The logo is positioned to the right of a white, curved line that starts from the left edge of the page and ends near the logo. The background is a solid teal color with a large, dark blue circle partially visible on the right side.

Claréo

Prévention et santé au travail en Mayenne



CLARÉO

OFFRE COMPLÉMENTAIRE



Notre service propose deux offres complémentaires distinctes :

- Des formations pour renforcer les compétences des entreprises adhérentes en santé et sécurité au travail, afin de mieux prévenir les risques et les accidents.
- noa, notre outil d'évaluation des risques professionnels accessible sur le portail adhérents et permettant à partir des données de déclaration de définir et quantifier clairement les risques intrinsèques à l'entreprise et de réaliser son DUERP en ligne.

FORMATIONS

99.9 %
satisfaction

Claréo propose une formation principale destinée à renforcer la prévention et la maîtrise des risques en entreprise : Sauveteur secouriste du travail (SST) formation initiale (FI) et Mise à jour des Connaissances (MAC).

Répartition de
personnes formées
selon la formation

538
salariés formés

92
journées de formation

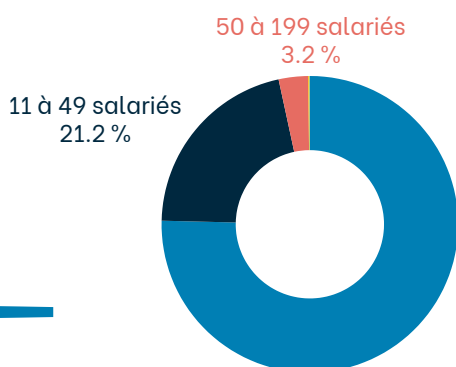
69
formations
dispensées en 2025

4 851
heures de formations



noa

outil numérique qui guide les entreprises pas à pas pour évaluer leurs risques professionnels, élaborer un plan d'action et générer un DUERP directement depuis leur espace adhérent.



2025

- **1 534** adhérents ont activé noa (soit 24,5% des adhérents).
- **1 519** ont généré un DUERP via noa



CLARÉO

FONCTIONS SUPPORT



Claréo

Prévention et santé au travail en Mayenne



CLARÉO

LES FONCTIONS SUPPORT

SERVICE RESSOURCES HUMAINES



RECRUTEMENT

- Médecins : 2 CDI et 7 CDD
- Infirmiers : 2 CDI

FORMATION

- 69 % des salariés ont bénéficié d'une formation en 2025
- 3 273 heures de formation

6 COLLABORATEURS EN FORMATION DIPLÔMANTES :

2 infirmiers en santé au travail, 4 médecins

SERVICE INFORMATIQUE



- 11 sessions de sensibilisation cyber mensuelle en e-learning en 2025
- 312 sauvegardes de données (6/semaine)
- 4 tests de phishing
- 99% du temps les outils informatiques ont été opérationnels sans interruption

SERVICE COMPTABILITÉ



- 9 227 factures et factures avoir dont 555 factures intermédiaires
- 98,30 % taux encaissement

SERVICE ADHÉRENTS



TRAITEMENT DES DOSSIERS

- 422 nouveaux dossiers adhérents
- 1 603 nouveaux dossiers salariés

CONTACT ADHÉRENTS

- 968 demandes hotline traitées
- 1 422 mails assistance
- 20 384 appels traités par l'équipe relation adhérents/comptabilité

WEBINAIRES

- Appel à déclarer 2025 : 125 participants sur 4 sessions
- 2 webinaires noa
- Appel à déclarer 2026 (cabinets comptables) : 14 participants sur 1 session

SERVICE COMMUNICATION



- 53 campagnes emailing adhérents taux ouverture (33.4 %)
- 29 campagnes emailing internes

LINKEDIN

- 1 570 abonnés (+31 %)
- 52 934 vues
- 14 329 clics
- 27 053 membres touchés

CLARÉO

PERSPECTIVES 2026

The logo for Claréo, featuring the word "Claréo" in a white, sans-serif font. The letter "e" is stylized with a dot above it. The logo is positioned to the right of a white, swirling line that starts from the left edge of the page and curves around the text. The background is a solid red color.

Claréo

Prévention et santé au travail en Mayenne



CLARÉO

PERSPECTIVES 2026

2026 s'ouvre avec une nouvelle impulsion, portée par trois années de transformations qui redessinent en profondeur notre service.

Nouveau nom, nouvelle identité, nouveau projet stratégique incarnant nos objectifs à 5 ans, nouvel agrément et lancement d'une offre dédiée aux dirigeants !

Ces projets majeurs illustrent notre ambition à 5 ans et renforcent notre volonté d'aller plus loin dans l'accompagnement des adhérents et de leurs salariés.

Une dynamique forte, un cap clair, et une même priorité : améliorer continuellement nos pratiques pour garantir une expérience plus lisible, plus utile et plus engagée.

2026 sera une année structurante, riche de défis et d'occasions de progresser ensemble.

HORIZONS 2030

Lancé en 2026, **Horizons 2030** constitue notre projet stratégique pour les cinq années à venir.

Construit autour d'une vision partagée et destiné à répondre aux attentes de nos adhérents, de leurs salariés, de nos collaborateurs et de nos partenaires, **il fixe nos ambitions au travers de 30 axes stratégiques et 7 actions prioritaires dédiées aux risques.**

Fruit d'un travail collectif mené avec l'ensemble de nos équipes et instances, **ce document est notre fil conducteur** : il guide nos actions, donne du sens à notre quotidien et renforce la cohésion entre collaborateurs. **Décliné chaque année en plans d'actions pour notre service et ses différents pôles, il fixe notre cadre d'intervention et traduit notre volonté de bâtir ensemble l'avenir du service, pour le territoire mayennais.**

NOTRE NOUVELLE IDENTITÉ

En 2026, notre communication franchit une étape importante avec la révélation de notre nouvelle identité, lors de l'Assemblée générale. Cette évolution traduit notre volonté de renforcer la modernité et la lisibilité de notre action face aux enjeux actuels de la prévention et de la santé au travail. Le nom porte en lui la clarté, l'éclairage et la notion de protection, valeurs essentielles qui fondent nos missions. Conçue pour être à la fois humaine, professionnelle et facilement identifiable, cette nouvelle image est le résultat d'un travail mené pendant plus d'un an, associant enquêtes, groupes de travail et contributions des collaborateurs. Le nom porte ainsi notre ambition : éclairer pour mieux protéger, dans la continuité de 80 ans d'engagement au service des entreprises mayennaises.

NOUVEL AGRÉMENT

*déposé fin 2025 pour une réponse en avril
2026 de l'Etat*

Notre nouvel agrément constitue une étape essentielle pour notre organisation. Délivré par la DREETS, il atteste officiellement de la qualité, de la conformité et du sérieux de nos pratiques. Son obtention résulte d'un travail conséquent mené par l'ensemble de nos équipes, pour répondre aux exigences réglementaires et garantir un haut niveau de maîtrise opérationnelle.

Son importance est déterminante pour la poursuite et le développement de nos missions. En 2026, il représentera non seulement une reconnaissance officielle de notre engagement et de notre expertise, mais également un levier stratégique pour conforter notre action et accompagner encore plus efficacement les publics que nous servons.

CLARÉO

PERSPECTIVES 2026

UNE OFFRE DÉDIÉE AUX DIRIGEANTS

Conscient de l'importance de la bonne santé des dirigeants pour préserver celle de leurs équipes et assurer la pérennité de leur activité, cette nouvelle offre sera officiellement lancée en mars 2026.

Elle proposera à tous les chefs d'entreprise de bénéficier **d'un suivi de leur santé physique et mentale adapté à la singularité de leur statut.**

Cette offre comporte deux volets.

Depuis 2025, les dirigeants non salariés peuvent bénéficier d'un suivi confidentiel par une infirmière en santé au travail centré sur leur santé, leur rythme de travail et leurs risques professionnels (s'il est inscrit sur le portail).

En 2026, notre offre s'enrichit avec la mise en place d'un double partenariat : l'observatoire Amarok et l'association May-D.

Concrètement, les dirigeants auront accès au dispositif AMAROK, un outil d'évaluation de la santé des dirigeants, pour s'assurer de leur bonne forme physique et mentale. Cette solution scientifique, construite par le Pr TORRÈS et son équipe permet à chaque dirigeant de s'évaluer régulièrement via un questionnaire en ligne confidentiel et de suivre l'évolution de son état de santé.

Si un dirigeant est pensé en difficultés, il pourra, s'il le souhaite, bénéficier d'un accompagnement spécifique par l'association May-D. Cette association réunit des entrepreneurs à l'écoute de ceux qui sont en situation de souffrance, en Mayenne. Cet accompagnement est gratuit, neutre et confidentiel.

NOUVEAUX LOCAUX CHÂTEAU-GONTIER

2026 sera marqué par l'inauguration de nos nouveaux bâtiments à Château-Gontier-sur-Mayenne.

Ce bâtiment, dont la superficie double par rapport à l'actuel, offrira un parcours salarié plus fluide et confidentiel.

Un espace de 41m² dédié aux réunions et ateliers de prévention renforcera la proximité avec les entreprises du Sud Mayenne.

Pensé avec les équipes, ce nouveau centre accompagne la transformation du service : de meilleures conditions de travail, une organisation plus efficace pour une vision modernisée de la santé au travail.



Claréo

Prévention et santé au travail en Mayenne

Suivez-nous



clareo.fr